

-----Message d'origine-----

De : Marie-Josée.Goulet@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Marie-Josée.Goulet@mrnf.gouv.qc.ca]

Envoyé : 20 août 2009 14:21

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Cc : Nathalie.Gelinas@mrnf.gouv.qc.ca

Objet : RE : BAPE - DQ5

Bonjour Mme Gélinas,

Voici la réponse aux questions transmises par le BAPE le 5 août 2009 :

1. De façon générale, est-ce que les embarcations à moteur ont un impact sur l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) du 2^e plan d'eau du lac des Trois Lacs?
 - Aucune étude n'ayant été réalisée sur l'impact des embarcations à moteur sur l'ACOA de ce lac, il nous est difficile de répondre à cette question. Toutefois, il est certain que les oiseaux peuvent être dérangés par les embarcations, particulièrement en période de nidification et tant que les jeunes sont restreints dans leurs déplacements. À la limite, le bruit, les vagues et autres nuisances amenées par le passage des embarcations pourraient décourager certaines espèces ou individus à s'y établir en perturbant l'habitat (accroissement de l'érosion des berges, augmentation de la turbidité de l'eau, pollution de l'eau, modification de la végétation, le « harcèlement » des observateurs...).

2. Est-ce que la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* a une portée potentiellement limitative qui pourrait éventuellement restreindre l'usage des embarcations à moteur dans le but d'assurer la protection de ces oiseaux?
 - À notre connaissance, aucun cas n'a été répertorié en ce sens. L'article 128.6 indique que nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. Ainsi, il existe un potentiel limitatif si il est démontré que le passage d'embarcations est **susceptible de** modifier un élément propre à l'habitat, mais la preuve serait probablement assez difficile à faire...

Si vous avez besoin de plus de précisions en lien avec ces réponses, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Je vous reviendrai si nous trouvons plus d'information sur le sujet.

Voici quelques liens en rapport avec le sujet :

http://www.agirpouurladiable.org/liens/depliant_embarcation_motorisee.pdf

<http://canadagazette.gc.ca/archives/p2/1998/1998-11-11/html/sor-dors547-fra.html>

<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/species-especes/mammals-mammiferes/view-observer-fra.htm>

Au plaisir.

Marie-Josée Goulet, biologiste M. Sc.

Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de l'Estrie

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

770, rue Goretti

Sherbrooke (Québec) J1E 3H4

téléphone: 819-820-3883 poste 230

télécopieur: 819-820-3867

mailto: marie-josée.goulet@mrnf.gouv.qc.ca